



Bénéficiaire assurance décès accident

Par Toto77007

Bonjour, Merci de vos réponses voilà mon père est décédé de suite accidentelle et il avait souscrit à une assurance décès accident. L'assurance nous a demandé de fournir un certificat de hôpital. Ce dernier précise qu'il est décédé de mort accidentelle maintenant l'assurance nous demande le compte rendu du centre hospitalier est-elle dans son droit ou cherche-t-elle un moyen de ne pas payer. Sachant que l'hôpital précise dans ce certificat que le décès est de mort accidentelle cela fait deux ans que le dossier traîne. Dans l'attente d'une réponse de votre part veuillez accepter mes salutations.

Cordialement.

Par ESP

Bonjour

Pour contester le refus d'indemnisation, vous devez, sans attendre, privilégier l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception (RAR) en exposant dans ce courrier les motifs de votre contestation et solliciter l'application de la garantie que vous estimez vous être due. Vous pouvez adresser aussi un courrier RAR au service réclamation de votre assureur.

Ensuite, il ne faut pas hésiter à saisir le médiateur de l'assurance